



Renouvelez votre certificat bateau de commerce

Capacité professionnelle ou Qualification de conducteur

Vous avez un certificat de capacité professionnelle GA ou GB*

Vous avez jusqu'en 2032 pour faire votre demande d'équivalence pour un certificat de qualification de conducteur (CQC) :

- ⚓ un GA ou GB illimité donne droit à un CQC,
- ⚓ un GA ou GB 120 et 80 mètres donne droit à un CQC :
 - soit avec un certificat de capacité depuis plus de 10 ans,
 - soit un livret de service justifiant de 440 jours de temps de navigation, acquis après l'obtention du certificat,
 - soit avec un relevé de carrière justifiant de 440 jours de temps de navigation, acquis après l'obtention du certificat.
- ⚓ un GA ou GB 60 mètres donne droit à un CQC :
 - soit un livret de service justifiant de 440 jours de temps de navigation, acquis après l'obtention du certificat,
 - soit avec un relevé de carrière justifiant de 440 jours de temps de navigation, acquis après l'obtention du permis.

Vous avez 60 ans ou plus et un certificat de qualification de conducteur CQC

Transmettez votre certificat médical de moins de 3 mois et demandez votre renouvellement de permis :

- ⚓ tous les 5 ans entre 60 et 69 ans ;
- ⚓ tous les 2 ans à partir de 70 ans.

Pour faire votre demande de certificat, rendez-vous sur le portail fluvial (rubrique vos démarches) :

www.fluvial.developpement-durable.gouv.fr

Le certificat médical doit être au modèle ESQIN.

** Pour toutes ces démarches, le CRR est obligatoire. Envoyez votre ancien permis à la DRIEAT après avoir complété le formulaire et une enveloppe retour libellée et affranchie, en indiquant votre numéro de démarche à l'adresse :*

DRIEAT/SSTV, Ponant 2, 27-29 rue Leblanc, 75732 Paris Cedex 15

